

**DECLARATION DE LA SOCIETE CIVILE AFRICAINE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION/FORUM MINISTERIEL DE L'ENVIRONNEMENT  
DUBAI, FEVRIER 2006**

Le 7<sup>ème</sup> Forum PNUE de la Société Civile Africaine s'est tenu du 28 au 29 Octobre 2005 à Luanda, Angola et a été abrité par la Jeunesse Ecologique de l'Angola (JEA) au nom du Bureau Régional (BR) du PNUE. Les participants à ce forum ont discuté des principaux thèmes qui seront étudiés pendant le GCSS-IX/GMEF et ont fait la déclaration suivante. La déclaration est le reflet des questions de préoccupation de la région Africaine et des recommandations principales faites aux gouvernements, aux agences multinationales et aux organisations d'intégration sur les trois thèmes liés à la Gestion des Produits Chimiques, à l'Energie et à l'Environnement et au Tourisme et à l'Environnement.

La Société Civile a apprécié cette opportunité qui lui est offerte de contribuer à la Déclaration de la Société Civile Globale et ainsi faire sa contribution au processus de prise de décision du PNUE sur les principales questions liées à l'environnement au cours de la neuvième Session Spéciale du GC/GMEF qui se tiendra du 7 au 9 Février 2006 à Dubaï.

### **Gestion des Produits Chimiques**

La Société Civile Africaine apprécie l'initiative de l'Approche Stratégique Internationale de la Gestion des Produits Chimiques (SAICM), principalement depuis qu'elle a été négociée au cours d'un processus qui a connu la participation des gouvernements et de la société civile. Les gouvernements Africains doivent ainsi adopter le SAICAM et s'engager à mettre en application le plan d'action global par des initiatives pertinentes au niveau national et par la recherche des ressources complémentaires pour entreprendre les activités visant à protéger les populations et l'environnement.

La mauvaise gestion des produits chimiques dans les pays Africains crée des dommages aussi bien à l'environnement qu'à la population. L'une des causes de la mauvaise gestion des produits chimiques est l'inefficacité du cadre politique, juridique et institutionnel existant dans les pays Africains. La Société Civile Africaine invite par conséquent les gouvernements à mettre en place des cadres juridiques et institutionnels efficaces sur les produits chimiques et le développement durable par l'adoption d'une loi qui prenne en compte les principes de base stipulés dans l'Agenda 21, y compris le principe précaution, la responsabilité étendue de celui qui produit la pollution, les principes d'obligation et de compensation, les principes de pays pollueurs, le droit à la connaissance de la législation et le principe de "pas de données, pas de marché". Les gouvernements doivent également mettre en place les mécanismes nécessaires d'application de ces lois.

Les gouvernements doivent accélérer la ratification des conventions et accords internationaux qui traitent des questions liées à la gestion des produits chimiques, tels que la Convention de Basel sur le Contrôle du Mouvement Transfrontalier des Déchets Dangereux et leur Elimination, la Convention de Rotterdam sur l'Accord Préalable en Connaissance de Cause pour certains Produits Chimiques et Pesticides Dangereux dans le commerce international, et la Convention de Stockholm sur les

Polluant Organiques Persistants (POP). Ils doivent également intégrer des mesures de gestion efficaces dans les programmes nationaux et régionaux de développement.

La Société Civile invite l'Union Africaine (UA) à organiser la première Conférence des Parties (CDP) à la Convention de Bamako sur l'Interdiction de l'Importation en Afrique et le Contrôle du Mouvement Transfrontalier des Déchets Dangereux en Afrique qui est entrée en vigueur en 1998. Tous les pays Africains qui n'ont pas ratifié cette convention sont invités à le faire. Le PNUE et d'autres organisations internationales doivent apporter leur assistance à ce processus sur le plan technique et financier.

Il est présentement difficile d'avoir accès aux données et informations sur les produits chimiques en Afrique. Ce problème se trouve à tous les niveaux et est lié à la rareté des informations venant des industries sur les produits chimiques qu'elles produisent et utilisent et des gouvernements sur les types de produits chimiques qui sont importés dans les pays. Selon L'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), les pays pauvres ont été amenés à comprendre que la seule alternative pour combattre les insectes nuisibles et à améliorer le rendement agricole est l'utilisation des pesticides. Les pays Africains recherchent toujours l'assistance auprès des pays développés et des organisations internationales, soit par la fourniture directe de pesticides ou par l'apport d'une assistance financière pour les acquérir. Ceci conduit à un afflux désordonné de dons en pesticides, d'achat de pesticides qui aboutit par la suite à une fourniture excessive en pesticides. Pendant que certains dons sont authentiques, d'autres par contre sont l'occasion de déverser dans les pays pauvres et qui ne prennent aucune mesure de méfiance, des pesticides indésirables et dangereux. Il faut une action internationale coordonnée pour aborder le problème.

Le manque d'informations sur l'utilisation et la manipulation adéquate des produits chimiques de ménage et agricoles est nuisible pour les communautés et leur bétail dans toute l'Afrique. Des accidents de travail sont souvent fréquents dans les fermes et usines agricoles qui utilisent ces produits chimiques. Des efforts concertés entre les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile permettront de relever le niveau de conscientisation des populations sur les effets nuisibles que ces différents produits chimiques ont sur les communautés. La jeunesse pourra jouer un rôle important dans la conception et l'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'utilisation et la gestion des produits chimiques.

Les gouvernements doivent développer des outils pour des procédures participatives d'analyse et d'évaluation des risques pour la gestion des produits chimiques. Des mécanismes pour assurer l'accès aux données et informations pertinentes sur la gestion des questions liées aux produits chimiques doivent être également développés et adoptés au niveau national, régional et international. Des outils doivent être développés pour le suivi des effets et impacts des produits industriels et domestiques pendant que la législation existante sur la gestion des produits chimiques doit être mise en vigueur.

## **Energie et Environnement**

La biomasse, principalement le bois et ses dérivés, constituent la source d'énergie la plus utilisée dans les ménages Africains. Entre 70 et 90% de la population Africaine, principalement en Afrique Sub Saharienne dépend de l'énergie biomasse pour les besoins du ménage : la cuisine, le chauffage et la lumière. La Banque Africaine de Développement (BAD) estime que 9 personnes sur 10 en Afrique Sub Saharienne utilisent la biomasse, tel que le bois de chauffe et ses dérivés pour la lumière, la cuisson et le chauffage.

Le tableau ci-dessous montre la consommation d'énergie par type d'énergie en 2001

### Consommation d'énergie par type d'énergie et par % en 2001

Région/Pays	Biomasse	Produits Pétroliers	Electricité	Gaz	Charbon
Afrique du Nord	4.1	61.5	15.1	18.1	1.3
Afrique sub Saharienne	81.2	14.5	2.9	1.0	0.5
Afrique du Sud	16.5	29.3	25.9	1.6	26.8

*Source : IEA, 2003 et Karezi, S.J. Wangeci et E. Manyara, Consommation de l'Energie Durable en Afrique. Rapport UNDESA, 14 Mai 2004.*

La dépendance de l'Afrique vis-à-vis de l'énergie biomasse s'est empirée par la réduction rapide de la disponibilité du bois de chauffe due à la surexploitation des forêts et à l'utilisation des technologies inefficaces de production et d'utilisation. Il existe par conséquent dans les ménages une crise sévère de carence en énergie biomasse, principalement dans les zones rurales. Dans certains pays, tels que l'Erythrée où 94% de l'énergie domestique provient des sources biomasse, la rareté du bois de chauffe a obligé plusieurs ménages à utiliser la bouse, qui à son tour prive le sol des nutriments organiques et appauvri les champs (Hbatetsion S. & Z. Tsighe, 2005).

Ce manque de bois de chauffe affecte de façon disproportionnée les femmes et les enfants. Par exemple, selon la BAD et le Centre de Développement de l'OCDE, 6 femmes Africaines sur 10 qui vivent dans les zones rurales doivent trouver des solutions à la rareté du bois de chauffe, comparé à 8 femmes Asiatiques du 10 et 4 femmes Latino Américaines sur 10. Selon la tradition, les femmes ont la responsabilité d'aller chercher le bois de chauffe et dès fois elles sont obligées de porter plus de 35 Kg de bois de chauffe sur des distances de plus de 10 Km, alors que l'Organisation Internationale du Travail (OIT) limite le poids qu'une femme doit porter à 20 Kg.

De plus, les sources alternatives d'énergie sont souvent inaccessibles ou trop cher. Avec seulement 35% de la population qui a accès à l'électricité en 2002, l'Afrique a le plus bas taux d'électrification dans le monde en développement. En dépit de cette réalité, il existe un grand fossé en matière de politique gouvernementale et de cadre juridique en ce qui concerne l'énergie biomasse. Par contre, les politiques et lois semblent être plus portées sur l'électricité hydraulique et les combustibles fossiles.

La Société Civile Africaine invite les gouvernements à élaborer des politiques et des lois efficaces pour promouvoir la production et l'utilisation efficace de l'énergie biomasse qui permet de trouver des solutions aux questions liées à l'environnement et au développement durable. Les gouvernements doivent reconnaître que les technologies biomasses appropriées peuvent fournir une solution aux ménages pauvres. Par conséquent, les technologies biomasses doivent être développées et leur utilisation encouragée. L'une des priorités doit être le développement des capacités pour former un grand nombre de personnel avec des compétences nécessaires pour développer et adopter ces technologies aux réalités locales. Des pays comme l'île Maurice qui utilise un produit dérivé de l'industrie sucrière, «baggase» pour générer de l'électricité doit servir d'exemple aux autres gouvernements Africains sur la façon de réduire les pertes et augmenter l'utilisation efficace de la biomasse.

L'Afrique est toujours à la traîne en matière de développement et d'utilisation de l'énergie renouvelable. Par exemple, l'Afrique a seulement 1,3% de la capacité de production photovoltaic, alors qu'elle est l'une des régions avec la moyenne la plus élevée de radiation solaire annuelle. Il y a au même moment plusieurs exemples de projets d'énergie renouvelable en Afrique sub saharienne. Au Zimbabwe par exemple, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été obligé de proroger un programme solaire pilote au delà de sa date de finition prévue pour 1998 due à la demande populaire. L'assistance à l'Afrique doit par conséquent prendre la forme du renforcement des capacités en production d'énergie renouvelable par l'élaboration des politiques et lois appropriées et par les investissements.

En matière de cadre politique et juridique, les gouvernements doivent mettre en place des systèmes de motivation pour promouvoir le développement et l'utilisation de l'énergie renouvelable afin de faciliter la mise en place des technologies appropriées, principalement la réduction de la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles principalement l'huile. Des pays qui disposent de ce système de motivation, tels que l'Allemagne et l'Inde et l'île Maurice peuvent donner des exemples utiles tels que la taxe sur le transfert des combustibles et des lois auxiliaires qui encourageront les communautés et entreprises à générer l'énergie pour leur propre consommation et à contribuer au réseau électrique national. De tels systèmes de motivation permettront aux investisseurs du secteur privé de promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable, telle que l'énergie éolienne, l'énergie solaire et l'énergie thermique.

En plus du niveau relativement faible d'électrification, 11,3% de l'électricité produite en Afrique est perdue dans le processus de production et de transport, comparée à 9,2% dans le monde entier. Cette perte dépasse les 20% au Sénégal, au Kenya et en Tanzanie et 40% au Nigeria et au Congo. Plusieurs institutions publiques d'électricité en Afrique sub saharienne sont caractérisées par une fourniture peu fiable du courant électrique, un système inefficace de maintenance des équipements, un faible accès à l'électricité dans les zones rurales et une perte élevée de transmission et de distribution. Ces contraintes ont entraîné les réformes dans l'industrie de l'électricité, y compris la privatisation de certains services.

A cause de la vulnérabilité du secteur de l'énergie à la corruption pendant le processus de privatisation, les gouvernements et les partenaires en développement doivent s'assurer que les mécanismes appropriés soient mis en place pour faire de la transparence et la bonne gouvernance une condition nécessaire à la privatisation. Les gouvernements doivent également renforcer leur rôle de régulation dans le secteur de l'énergie afin de protéger le public de l'exploitation des acteurs du secteur privé principalement les multinationales. Le Gouvernement doit impliquer la société civile dans le processus participatif pendant la phase de conception, de mise en application et de suivi des programmes d'énergie.

Bien que dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), il n'existe pas de façon explicite des objectifs liés à la fourniture de l'énergie aux pauvres, l'accès à l'énergie à un coût abordable est un impératif dans le cadre de la réduction de la pauvreté et du développement humain durable. Les gouvernements, les organisations d'intégration régionale, les agences multinationales et les populations locales doivent par conséquent collaborer et formuler des stratégies à long terme pour satisfaire aux besoins énergétiques en Afrique.

### **Tourisme et Environnement**

Le tourisme est un phénomène en plein essor qui contribue de façon significative aux économies nationales. Le tourisme en Afrique est largement basé sur l'environnement naturel : les océans, la faune, la flore et les montagnes, etc., avec des températures chaudes qui attirent encore plus les visiteurs vers le Continent. Des principales destinations touristiques sont entre autres le Bassin de l'Okavango qui traverse l'Angola, la Namibie, le Botswana et l'Afrique Orientale pour la variété de sa faune et sa flore et pour ses plages sablonneuses. Cependant, lorsqu'il n'est pas bien réglementé, le tourisme domestique et international provoque une dégradation considérable de l'environnement et la pollution.

Les gouvernements doivent élaborer/renforcer les cadres politiques, juridiques et institutionnels par la reconnaissance du rôle central que l'environnement naturel joue dans le tourisme et mettre en place des mécanismes pour s'assurer que la dégradation de l'environnement soit maintenue à un niveau minimum. Des évaluations appropriées doivent être menées principalement sur les écosystèmes fragiles. Les Gouvernements doivent également s'assurer que les audits environnementaux soient faits sur les structures existantes et sur les opérations touristiques et des mesures prises pour arrêter, réduire et renverser les effets néfastes sur l'environnement.

En dépit des revenus significatifs générés par le tourisme au niveau local, national et international, les communautés qui vivent à côté de ces ressources naturelles ne perçoivent dès fois que d'infimes avantages pendant que l'accès à ces ressources leur est souvent refusé. Les gouvernements doivent par conséquent mettre en place des régimes d'accès et de partage des avantages qui permettent un partage équitable des avantages du tourisme, principalement s'assurer que les communautés perçoivent également les avantages pécuniaires tangibles et qu'elles aient accès aux biens et services produits par leur environnement pour satisfaire à leur besoins d'existence.

Bien que l'environnement et les ressources naturelles produisent directement ou indirectement des revenus substantiels aux gouvernements, la proportion du budget national allouée à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles est souvent très faible. Les Gouvernements Africains doivent faire des analyses économiques de valeur des différents biens et services que l'environnement fournit ; analyses qui doivent alors servir de base d'allocation des ressources nécessaires pour leur gestion. Des mécanismes qui obligent les institutions du secteur privé et public à payer pour les biens et services de l'écosystème doivent être aussi mis en place.

Les gouvernements et les partenaires en développement doivent promouvoir le tourisme au sein d'une approche intégrée du développement social et économique qui englobe différentes options pour les communautés en Afrique. Une telle approche permettra de réduire la vulnérabilité des communautés dans les zones touristiques à la nature imprévisible de l'industrie du tourisme et assurer qu'elles aient des options pour satisfaire leurs besoins pendant les saisons touristiques basses. Ces options doivent inclure des activités qui complètent le tourisme, telles que l'élevage, l'agriculture, l'apiculture et la pêche.

La Société Civile Africaine reconnaît la position spéciale des zones côtières et des Iles et l'impact que le tourisme a sur les populations locales à qui on refuse souvent l'accès à des ressources auxquelles elles ont traditionnellement accès, à cause de la construction des hôtels et d'autres infrastructures. De plus, la mauvaise gestion des déchets produits par le tourisme contribue de façon significative à la pollution des mers, des océans et des lacs qui empire l'accès des communautés côtières aux ressources marines et côtières pour satisfaire leurs besoins. Les gouvernements doivent adopter un système de gestion intégrée des côtes pour s'assurer que le tourisme côtier est organisé dans des conditions et principes de développement durable. Des politiques et lois qui définissent le droit de la riveraineté à l'accès et l'utilisation doivent être aussi révisés pour s'assurer que les communautés aient droit aux principales ressources.

## **Conclusion**

La gestion durable de l'environnement nécessite des efforts concertés entre les gouvernements, la société civile et la communauté internationale. La mauvaise gouvernance et la mauvaise exécution des politiques ne compromettent pas seulement la capacité des communautés présentes à satisfaire à leurs besoins d'existence, mais ne permet pas également à la jeunesse et aux générations futures à satisfaire leurs besoins. La jeunesse étant le principal acteur de l'avenir voudrait que les gouvernements commencent à faire face à la réalité, qui est la destruction du capital naturel de la planète, en mettant non seulement en place des politiques efficaces mais, à les exécuter pleinement pour assurer un développement durable.